

La Lettre du Centre de Gestion du Finistère

N°182 - 14 septembre 2026

A LA UNE



Matinées d'actualité RH : rendez-vous les 8 ou 13 octobre

Élections professionnelles, actualités réglementaires, promotion interne, médiation, protection sociale complémentaire... Faites le point sur les évolutions RH à venir et les démarches à anticiper pour votre collectivité.

En savoir +



Les Journées de l'évolution professionnelle sont lancées !

Du 14 au 18 septembre, profitez de 6 webinaires thématiques en replay et de rendez-vous individuels gratuits pour réfléchir à votre avenir professionnel, explorer de nouvelles pistes ou construire votre projet.

En savoir +

EN BREF

Veille RH

Autorisations spéciales d'absence, des informations apportées par la DGAFP

Le décret n° 2026-604 du 6 juillet 2026 fixe le cadre juridique des autorisations spéciales d'absence (ASA) et des aménagements horaires liés à la parentalité et à certains événements familiaux, dont peuvent bénéficier les agents publics. La DGAFP a fait paraître un livret d'informations sur ce nouveau cadre des ASA. Elle a également annoncé la parution, avant l'entrée en vigueur du décret prévue le 1er janvier 2027, d'une circulaire visant à préciser aux employeurs les points nécessaires à la mise en œuvre du décret, notamment dans les situations particulières.

[Livret DGAFP](#)

Arrêts maladie et temps partiel thérapeutique, une plaquette de la DGAFP sur l'évolution des dispositifs

Depuis le décret n° 2026-705 du 29 juillet 2026 relatif aux congés pour raisons de santé des agents publics civils et militaires, de nouvelles règles s'appliquent pour les agents publics à compter du 1er septembre

2026 pour les arrêts maladie et depuis le 1er août pour le temps partiel thérapeutique. La DGAFP a publié une plaquette explicative sur les évolutions des deux dispositifs.

Plaquette DGAFP

Responsabilité pour faute de l'administration en cas de retard d'inscription d'un agent à la formation obligatoire d'intégration

Un agent territorial a obtenu réparation du préjudice subi du fait du retard de la commune qui l'employait à l'inscrire à la formation obligatoire d'intégration. En l'espèce, le juge administratif a constaté que la commune n'avait sollicité le CNFPT que six mois après le recrutement de l'agent, alors que les dispositions réglementaires applicables imposent de saisir l'établissement public dès la nomination de l'agent. Cette saisine tardive n'a pas permis à l'intéressé de suivre la formation obligatoire d'intégration à laquelle il avait droit durant l'année suivant sa nomination, à défaut de places disponibles, ce qui a conduit l'autorité territoriale à proroger son stage. Le juge a donc considéré que la commune avait commis une faute de nature à engager sa responsabilité en n'accomplissant pas les diligences utiles pour inscrire l'agent à la formation statutaire d'intégration, ce qui lui a fait perdre une chance sérieuse d'être titularisé à l'issue de la période probatoire d'un an.

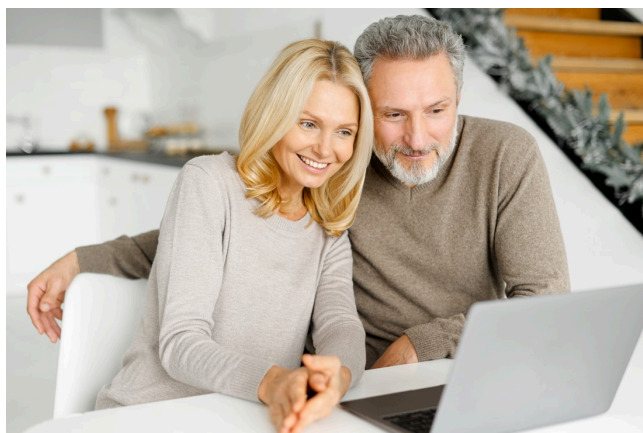
CAA Marseille, 12 juin 2026, n° 25MA00416

Annulation d'un licenciement pour insuffisance professionnelle d'une secrétaire de mairie dont les missions ne relevaient pas de son cadre d'emploi

Le juge administratif a annulé le licenciement pour insuffisance professionnelle d'une adjointe administrative territoriale affectée au secrétariat de la mairie, au motif que ses missions ne relevaient pas de son cadre d'emplois, et que l'agent n'a ainsi pas pu être en mesure de démontrer son aptitude professionnelle à exercer ses fonctions. Le maire avait fondé sa décision sur les circonstances qu'elle ne maîtrisait pas suffisamment certaines règles administratives et comptables, qu'elle avait omis ou négligé l'exercice de certaines tâches administratives, qu'elle avait commis des négligences dans la gestion de la carrière des agents communaux et qu'elle avait fait preuve de désorganisation dans l'exercice de ses missions et dans l'ordonnancement des dossiers. Mais, le juge administratif a relevé que l'agent relevait du cadre d'emplois des adjoints territoriaux, que la commune comptait un peu plus de 600 habitants, et que cet agent ne pouvait être chargé des fonctions de secrétaire de mairie, celles-ci relevant des grades d'avancement.

TA Lille, 28 mai 2026, n° 2303961

LE CDG ET VOUS



Retraite progressive : un tutoriel pour comprendre le dispositif

La CNRACL met à disposition un tutoriel vidéo de 3 minutes pour mieux comprendre les conditions et les modalités de la retraite progressive.

En savoir +



Référent déontologue : agents et élus, deux dispositifs à distinguer

Faut-il désigner un référent déontologue au sein de sa collectivité ? Plusieurs collectivités nous ont récemment sollicités sur ce sujet. La réponse dépend en réalité du public concerné : agents territoriaux et élus locaux relèvent de deux dispositifs différents, avec des modalités de désignation et d'accompagnement propres.

[En savoir +](#)



Réunion des secrétaires généraux de mairie : rendez-vous le 22 septembre

Le Centre de Gestion du Finistère organise une nouvelle rencontre du réseau des secrétaires généraux de mairie. Une journée pour partager ses pratiques, échanger sur les enjeux du métier et approfondir la sécurisation des actes administratifs lors d'un atelier pratique.

[En savoir +](#)



RSU : un webinar pour exploiter toutes vos données !

Le 22 septembre, participez au webinar régional des Centres de Gestion bretons dédié à la valorisation des données du RSU. Découvrez comment transformer vos données en véritables leviers pour piloter vos ressources humaines.

[En savoir +](#)

[**> Toutes nos actualités**](#)

Le CDG recrute

- [Chargé de déploiement RGPD \(F/H\)](#)
- [Directeur Général des Services du Centre de Gestion du Finistère \(F/H\)](#)
- [Médecin de santé au travail \(F/H\)](#)

Consultez [nos offres](#)

L'apprentissage recrute

[Consultez les offres d'apprentissage](#)

Bourse de l'emploi

Retrouvez toutes les offres d'emploi du Finistère sur le site emploi-territorial.fr

Le service intérim recrute

- Agent technique des espaces verts et naturels (H/F) – Secteur d'Audierne
- Agent d'entretien des espaces publics spécialité voirie (H/F) – Secteur d'Audierne
- Agent d'entretien des locaux (H/F) – Secteur de Quimper
- Agent de restauration (H/F) – Secteur de Quimper

Postuler à notre service intérim sur le site DEN.bzh

CONCOURS ET EXAMENS

CALENDRIER

AVIS DE CONCOURS &
EXAMENS

LES RÉSULTATS

AGENDA DU MOIS



Webinaire de présentation de la formation d'agent de service à la population 2026
Lundi 21 septembre 2026
Distanciel (visio Teams)

Découvrez la formation d'agent de service à la population, son programme et les opportunités professionnelles à l'issue du parcours.

[En savoir +](#)



RSU : un webinaire pour exploiter toutes vos données !

Mardi 22 septembre 2026
Distanciel (visio Teams)

Participez au webinaire régional des Centres de Gestion bretons dédié à la valorisation des données du RSU. Découvrez comment transformer vos données en véritables leviers pour piloter vos ressources humaines.

[En savoir +](#)

[> Tout l'agenda](#)



Centre de Gestion du Finistère
7 Boulevard du Finistère - CS 44048 - 29337 Quimper Cedex
www.cdg29.bzh
cdg29@cdg29.bzh
02 98 64 11 30

[Se désabonner](#)